



Une attaque sans précédent contre la liberté de la presse

Mardi 22 novembre 2022

Nous, sociétés de journalistes, associations de défense du droit à l'information, organisations et collectifs de journalistes, médias, dénonçons avec force la décision du tribunal judiciaire de Paris de faire injonction à Mediapart de ne pas publier de nouvelles révélations sur les pratiques politiques du maire de Saint-Étienne, après celles du chantage à la sextape. Cette censure préalable, décidée sans débat contradictoire, est une grave et flagrante attaque contre la liberté de la presse.

Comment une telle décision a-t-elle pu être rendue, en dehors de toute contradiction, alors qu'il existe pourtant des procédures d'urgence, qui auraient permis à Mediapart de se défendre ?

Depuis la loi du 29 juillet 1881 qui a instauré en France le droit d'information et la liberté d'expression, jamais une telle procédure, à notre connaissance, n'avait été utilisée pour censurer préalablement un média.

Dans un contexte où un industriel a récemment détourné le droit de la presse pour poursuivre un média devant les tribunaux de commerce, où des hommes d'affaires multiplient les procédures bâillonnantes et où de nombreux journalistes se voient refuser l'accès à des données d'intérêt public au nom du "secret des affaires", cet acte liberticide nous inquiète profondément quant à la situation de la liberté de la presse en France.

Nous sommes solidaires de nos consœurs et confrères de Mediapart et nous nous tenons à leurs côtés.

Premières Sociétés de Journalistes signataires :

SDJ de Premières Lignes
SDJ d'Arrêt sur Images
SJPL de Libération
SDJ de l'Humanité
SDR de La Vie
SDJ de BFMTV
SDJ de M6
SDJ de France 2
SDJ de FranceInfo.fr
SDJ de Paris Match
SDJ de Télérama
SDJ de Public Sénat
SDJ de Marianne
SDJ de Courrier international
SDJ des Échos
SDJ de Midi Libre
SDJ de France 24
SDJ de La Tribune
SDR de l'Obs
SDJ du Figaro
SDJ de France 3 Rédaction Nationale
SDJ de L'Usine Nouvelle
SCJ de Sud Ouest
SDJ NRJ Group
SDJ de RTL
SDR du Monde
SDJ de RFI
SDJ de l'AFP
SDJ de l'Express
SDJ du Parisien / Aujourd'hui-en-France
SDJ du JDD
SDJ de Radio France
SDJ de LCI
SDJ de RMC
SDJ de M6
SDJ de Challenges
SDJ de TF1

Premières associations, collectifs et organisations signataires :

Informer N'est Pas un Délit
Reporters Sans Frontières
Fédération Internationale des Journalistes
Association de la Presse Judiciaire

Profession Pigiste
SNJ
SNJ-CGT
CFDT Journalistes
F3C CFDT
SGJ-FO
We Report
Splann !
Forbidden Stories
Collectif Extra Muros
Association des journalistes économiques et financiers
SCAM
Association des Journalistes de l'Information Sociale
Prix Albert Londres
Maison des Lanceurs d'Alerte
Fonds pour la presse libre

Premiers médias signataires
Reflets.Info
La Tribune
Médiacités
Politis
Les Jours
Regards
Blast

[Collectif Informer n'est pas un délit](#)